ÉDITORIAL

Un métier, des conditions d'exercice, des droits à défendre !

Sommaire

Rendre attractifs nos métiers .... *page 2*

Éditorial ..... *page 3*

Le droit de muter en danger ..... *page 4*

Déroulement et calendrier de l'intra ..... *page 5*

Les règles générales du mouvement ..... *page 6*

Sur quel poste peut-on être nommé ? ..... *page 7*

Éducation prioritaire et fin des APV ..... *page 8 et 9*

Le mouvement spécifique académique ..... *page 10*

Le SNES, un outil Indispensable..... *page 11*

TZR .....*pages 12 et 13*

Vous êtes stagiaire .... *page 14*

Situations particulières .... *page 15*

Bonifications familiales ....*pages 16 et 17*

Calculez votre barème pour l'Intra ..... *pages 18 et 19*

Intra 2016 : pour vous informer ..... *page 20*

Documents complémentaires en annexes

Fiche syndicale **.....** *I et II*

Listes des groupements de communes ..... *III et IV*

Barres intra 2015 ..... *V*

Carte des ZR et vœux de ZR ..... *VI à VIII*

Fiche syndicale TZR ..... *IX*

Liste des établissements APV, politique de la Ville, REP, REP+ ..... *X et XI*

Bulletin d'adhésion ..... *XII*

Continuant de faire prévaloir les intérêts du patronat et du capital sur le mandat qu'ils ont reçu en 2012 de rompre avec la politique d'austérité, le président de la République et son chef de gouvernement, sous couvert de modernisation, durcissent leur politique néo-libérale qui a fait la preuve de son inefficacité et de sa nocivité. En effet, le désengagement de l'État, la réduction des dépenses publiques, l'affaiblissement des services publics et des protections des salariés face aux aléas de l'existence (retraite, chômage, maladie) n'ont fait qu'attiser les inégalités et la désespérance sociale sans relancer la croissance et créer les emplois.
La réforme du droit du travail qui en organise concrètement et systématiquement la destruction consiste à faire des patrons des maîtres absolus à bord des entreprises en leur donnant le pouvoir de déroger facilement à la durée légale du travail, de contourner les syndicats, de revenir, au nom de la compétitivité, sur des obligations contractuelles en matière de rémunération et de licencier plus facilement. Cette attaque frontale contre les garanties collectives dans le secteur du privé fait écho aux propos tenus par le Ministre de l'économie qui dénonçaient en novembre dernier le statut de la Fonction publique et la garantie d'emploi à vie des fonctionnaires, montrant que ceux-ci sont également dans la ligne de mire.

Dans le secteur de l'Éducation, les effets d'annonce sur la « priorité à l'Éducation » et la « refondation de l'École » se sont depuis longtemps fracassés sur les murs de la réalité. Les créations d'emplois pour la rentrée 2016 non seulement n'amorcent toujours pas la compensation des suppressions massives subies sous l'ère Sarkozy mais, en outre, ne se traduiront pas en créations de postes suffisantes pour répondre aux besoins liés en particulier à la hausse des effectifs en collège et en lycéée.
La réforme du collège 2016 que la Ministre prétend toujours imposer en dépit d'une mobilisation qui n'a cessé de s'amplifier depuis un an va à l'encontre des objectifs de démocratisation et d'amélioration des conditions d'enseignement qu'affirme vouloir suivre le Gouvernement.
Enfin, les mesures qu'envisage de prendre le Gouvernement pour mettre fin à la grave question de la dévalorisation de nos métiers et à leur perte d'attractivité qui génèrent une crise de recrutement sans précédent relèvent de la provocation : alors que les pertes subies par le gel du point d'indice depuis 2010 s'élèvent à 7,2%, il ne proposerait que 0,1 voire 0,2% d'augmentation ; alors que les personnels du Second degré sont parmi les moins bien payés de l'UE (salaire de début de carrière à 1,13 fois le SMIC !), la reconstruction des grilles indiciaires envisagée ne prendrait effet qu'à compter de 2018.

Pour le SNES et la FSU, il est urgent de faire de la démocratisation et de l'accès de tous les élèves à des savoirs formateurs et émancipateurs un objectif politique, qui se traduise par la reconnaissance et la revalorisation globale des personnels et de leurs métiers ainsi que l'octroi de moyens substantiels au Service public d'Education.
Cela pose la nécessité d'un changement radical de politique se traduisant par l'abandon de l'austérité et de la remise en cause des protections et des garanties collectives dont les effets ravageurs sur le plan démocratique, économique et social ne sont plus à démontrer.

C'est pourquoi, le SNES et la FSU appellent tous les personnels :

- à poursuivre le combat contre la réforme du collège. L'intersyndicale se réunira le 15 mars et proposera un nouveau temps fort, en articulation avec les mobilisations en cours,
- à assurer la réussite du mardi 22 mars, journée de grève et de manifestation pour la revalorisation de nos métiers et de nos salaires, à l'appel de l'intersyndicale Fonction publique,
- à participer aux mobilisations contre la réforme du droit de travail en soutien aux organisations de jeunesse qui réclament un autre avenir que celui de la précarité.

Tous ensemble, par une mobilisation d'ampleur, nous avons les moyens d'imposer un rapport de force au Gouvernement pour obtenir un changement radical de politique pour le Service public d'Éducation et ses personnels, et pour l'avenir de la jeunesse et imposer la conception d'une société juste et solidaire.

Le 6 mars 2016,
Michel Vialle, Pascale Boutet, Sophie Vénétitay

Dossier réalisé par les militants de la section académique du SNES-FSU : François Beral, Laurent Boiron, Pascale Boutet, Marie Chardonnet, Hervé Chauvin, Mélanie Javaloyès, Gabriel Louis, Sophie Macheda, Romain Rouzaud, Maud Ruelle-Personnaz, Loïc Sanchez, Claudette Valade, Sophie Vénétitay, Michel Vialle.